

Delegations from Canada and the United States met in Los Angeles, January 17-28 to continue discussions on the future fisheries relationship between the two countries. Both Canada and the United States are proceeding with the extension of their jurisdiction over fisheries off their coasts out to 200 miles. The Canadian extension of jurisdiction became effective January 1, 1977. The United States extension will do the same on March 1, 1977.

Fishermen of each country have fisheries interests in areas which are now, or soon will be, within the zone of the other. The two governments are engaged in discussions to determine the arrangements and terms and conditions under which such fisheries could go forward until December 31, 1977. The purpose of the Los Angeles meeting was to identify the specific fishing interests of the two countries, to review the regulations which would apply to those fisheries should an agreement be reached, to review the condition of the stocks of certain fisheries, and to seek to elaborate an agreement for 1977.

Heads of Delegation of the two countries reported that considerable progress was made, particularly in respect to practical fisheries matters. They acknowledged, however, that complex issues are involved and that certain areas of difference remain. They intend to report to their governments with a view to determining what further steps are necessary.

---

Des délégations du Canada et des Etats-Unis se sont réunies à Los Angeles du 17 au 28 janvier afin de poursuivre les négociations sur l'avenir de leurs relations de pêche. Le Canada et les Etats-Unis procèdent à l'extension à 200 milles de la juridiction de pêche au large de leurs côtes: l'extension de la juridiction canadienne prit effet le premier janvier 1977, alors qu'aux Etats-Unis elle aura lieu le premier mars 1977.

Les pêcheurs des deux pays ont des intérêts halieutiques dans certaines régions qui sont actuellement, ou qui seront bientôt comprises dans la zone de pêche de l'autre pays. Les deux gouvernements ont entrepris des négociations afin de déterminer quels arrangements et quelles modalités pourront régir ces pêcheries jusqu'au 31 décembre 1977. Le but de la réunion de Los Angeles était d'identifier les intérêts halieutiques spécifiques des deux pays, de revoir les règlements qui s'y appliqueraient au cas où un accord serait réalisé, d'étudier l'état des stocks de certaines pêcheries, et de chercher à établir un accord pour l'année 1977.

Les deux chefs de délégation ont exprimé l'avis qu'un progrès considérable a été atteint, particulièrement en ce qui concerne les questions de pêche de nature pratique. Ils ont reconnu, toutefois, que certains problèmes complexes sont en jeu, et que certains points de désaccord subsistent. Ils ont l'intention d'en faire rapport à leurs gouvernements afin de déterminer les étapes qui sont maintenant à envisager.